



Département de Seine-et-Marne

**Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019/JUIL/098	OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A MADAME AURELIE MATHIEU AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DU MONDE IRON MAN 70.3 A NICE LES 7 ET 8 SEPTEMBRE 2019
Date du conseil municipal 01/07/2019	
Date de la convocation 24/06/2019	
Date de l'affichage 08/07/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 24 juin 2019.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Michel VEUX, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Medhi BENSALÈM
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Danièle BOUDET représentée par Anne-Marie OLAS
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Stéphanie SCHUT
- Monique DEVILAINE représentée par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Roger CIPRES est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20190704-2019-JUIL-098-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT la demande de participation financière de Madame Aurélie MATHIEU, résidant à Nangis, afin de participer aux championnats du monde Iron Man 70.3 à Nice les 7 et 8 septembre 2019,

CONSIDERANT l'opportunité de soutenir une nangissienne dans sa participation à une compétition sportive mondiale, notamment par la prise en charge des frais de transports,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

DECIDE d'allouer, pour l'année 2019, une subvention exceptionnelle de 180 € à Madame Aurélie MATHIEU pour sa participation aux championnats du monde Iron Man 70.3 qui se dérouleront à Nice les 7 et 8 septembre 2019.

ARTICLE 2 :

DIT que le versement de cette subvention sera conditionné par l'engagement de Madame Aurélie MATHIEU à apposer le logo de la ville de Nangis sur son dossard et à transmettre des photographies de sa participation à ces championnats.

ARTICLE 3 :

DIT que cette dépense sera imputée au compte 6745, en section de fonctionnement du budget principal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 2 juillet 2019

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20190704-2019-JUIL-098-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019